

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 11	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 7 novembre 2023

Vote(s) pour : 37
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 13 novembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-11-13-BD-3 :

Vente de la maison située 5 rue de la Croix Hepich à Hettange-Grande.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code Civil,
VU la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le courrier en date du 27 juillet 2021 de l'étude notariale de Maître Yvon GERARD,
VU la délibération du Bureau en date du 28 mars 2022 portant acceptation du legs de Monsieur François Guy LAUTERBACH, approuvée,
VU le procès-verbal de dépôt et de description de testament olographe après décès de Monsieur François Guy LAUTERBACH en date du 28 octobre 2021,
VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat reçu en date du 1^{er} août 2023 estimant la maison à 400 000 € hors taxe,
VU la décision n° 357/2023, en date du 28 août 2023, relative à la signature de trois mandats non exclusifs de vente avec des agences immobilières dans le cadre de la vente de la maison située 5 chemin de la Croix Hepich à Hettange-Grande,
VU l'estimation des trois agences immobilières évaluant le prix du bien à 420 000 € hors taxe,
CONSIDERANT le mandat simple de vente non exclusif signé en date du 28 août 2023 avec l'agence immobilière SAFTI représentée par Madame NAUDE Audrey,
CONSIDERANT la proposition d'achat faite par Monsieur DE OLIVEIRA Pascal, domicilié à Hettange-Grande (57330), 13 rue de la Fontaine, visant à acquérir en l'état, le bien immobilier situé 5 rue de la Croix Hepich à Hettange-Grande au prix de 420 000 € nets vendeur, frais d'agence en sus, sans conditions suspensives autres que légales,

DECIDE de céder en l'état, à Monsieur DE OLIVEIRA Pascal domicilié à Hettange-Grande (57330), 13 rue de la Fontaine, le bien situé 5 rue de la Croix Hepich à Hettange-Grande, cadastré section 13 parcelles n° 61 (13 a 98 ca), n° 62 (11 a 10 ca) et n° 78 (6 a 10 ca),
DECIDE de réaliser cette opération moyennant le prix de 420 000 € nets vendeur, payable comptant au jour de la signature de l'acte authentique,
DECIDE de laisser à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ainsi

que le paiement de la rémunération du mandataire fixée à 4 % du montant hors taxe du prix de cession,
DECIDE d'encaisser la recette sur le budget principal de l'exercice concerné,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente réitératif.

Metz, le 14 novembre 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20231113-2023-11-DB3-DE

Numéro de l'acte : 2023-11-DB3
Date de décision : lundi 13 novembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Vente de la maison située 5 rue de la Croix Hepich à Hettange-Grande
Classification : 3.2 - Alienations
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/11/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231113-2023-11-DB3-DE
Document principal : 99_DE-3.pdf

Historique :

15/11/23 16:36	En cours de création	
15/11/23 16:37	En préparation	Catherine DELLES
15/11/23 17:46	Reçu	Catherine DELLES
15/11/23 17:47	En cours de transmission	
15/11/23 17:49	Transmis en Préfecture	
15/11/23 17:52	Accusé de réception reçu	